

**Approbation des modifications des M3C et des
syllabus 2026-2027 des UE santé environnementale
et numérique en santé FINS 2**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 08 septembre 2026**

Délibération 2026/09/CFVU – 144

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les modifications des modalités de
contrôle des connaissances et des compétences et des syllabus 2026-2027 des UE santé
environnementale et numérique en santé FINS 2.**

Toulouse, le 08 septembre 2026



Le Vice-Président CFVU

Vincent PAILLARD



Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

FACULTE DE SANTE - FORMATIONS TRANSVERSALES

UE SANTE ENVIRONNEMENTALE

Programme des enseignements
Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2026-2027

A/ PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

1. ETUDIANTS CONCERNES – ECTS

FORMATION	NIVEAU DE LA FORMATION	NOMBRE D'ECTS
Médecine	2 ^{ème} année	1
Odontologie	2 ^{ème} année	1
Pharmacie	2 ^{ème} année	1
Maïeutique	2 ^{ème} année	1
Orthophonie	1^{ère} année	1

2. DESCRIPTION

1 ECTS	Position dans le cursus : Enseignement annuel de la DFG2 santé		
Cours magistraux	0 h		
Travaux dirigés	2 h par étudiants, en groupes de 40 à 50 étudiants		
Travaux pratiques	0 h	0 séance	
Autoformation (outil numérique) : accès illimité à une plateforme de ressources en ligne (sous forme de vidéo de 10 à 20 minutes et 1 QCM se reportant à chaque vidéo). Accès au 4 blocs de compétences en ligne (plusieurs vidéos par bloc). – Estimation Nombre d'heure de travail personnel = 6 heures – Plateforme d'enseignement ouverte de janvier à mars			
Répartition théorique/présentiel : dans la note finale : 100 % théorique et présence obligatoire aux ateliers			

3. ORGANISATION MULTIDISCIPLINAIRE (sous l'égide de l'UFR Santé)

Responsables

- **Sixou Michel** (département d'odontologie)
- **Rouzaud Laborde Charlotte** (département de pharmacie)
- **Delcourt Nicolas** (département de pharmacie)
- **Hérin Fabrice** (département de médecine, maïeutique et paramédical)
- **Carrié Didier** (département de médecine, maïeutique et paramédical)
- **Truquet Marlène** (département de médecine, maïeutique et paramédical)
- **Florence Liaunet, (département de médecine, maïeutique et paramédical)**

Équipe pédagogique

L'identité des intervenants est susceptible d'être modifiée en cours d'année. Pendant la phase pilote, l'équipe pédagogique est la même que l'équipe des responsables de l'UE

4. OBJECTIFS GLOBAUX DE L'ENSEIGNEMENT

Cette UE s'inscrit dans le programme d'enseignement du DFG2 des formations de Médecine, de Maïeutique, d'Odontologie et de Pharmacie.

Il a pour objectif de :

- 1) Donner aux étudiants les connaissances des grandes lignes de la santé environnementale, ses enjeux pour demain et les leviers pour agir.

- 2) Donner accès libre à une plateforme en ligne d'environ 6 heures de Vidéo, réparties en 4 blocs de compétence (Plateforme gérée par Dr Marine Sarfati à Lyon)
- 3) Participer à 1 atelier en pluriprofessionnalité de 2 heures

5. PRÉREQUIS

- Aucun

6. CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES ATTENDUES À L'ISSUE DE L'ENSEIGNEMENT

À l'issue de cet enseignement en ligne, l'étudiant doit avoir connaissance des éléments suivants en lien avec les 20 vidéos sur la plateforme de l'UNESS :

- Comprendre les visions :
 - Systémique
 - Désanthropocentrée
 - Evolutive
 - Nuancée et complexe
 - Transdisciplinaire et multi-échelle
- Avoir des connaissances sur les thématiques :
 - Les approches de la santé
 - Les limites planétaires et santé
 - La place de l'Environnement, Santé et Société
 - Les leviers d'action.

À l'issue du séminaire, l'étudiant doit avoir pris conscience des conséquences de l'environnement sur la santé humaine (un facteur environnemental et un milieu)

B/ MODALITÉS DE CONTRÔLES DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES U.E

	Enseignement théorique	Ateliers	Total
Session 1	Validation des enseignements sur la plateforme UNESS Si suivi à 100%➡ attestation de validation à télécharger sur la plateforme	Présence obligatoire (ABI et ABJ non pris en compte)	Admission si : - Présence aux ateliers - Attestation de validation
	CT distanciel Résultat validé ou invalidé	CT présentiel Résultat validé ou invalidé	
Session 2	CT 100 % - distanciel Validation des enseignements sur la plateforme UNESS Si suivi à 100%➡ attestation de validation à télécharger sur la plateforme Réalisation par l'étudiant d'un document sur un sujet spécifique choisi par l'enseignant responsable de la formation concernée par cet étudiant (Pharmacie, Odontologie ou Médecine ou Maïeutique)		

Les étudiants en mobilité ERASMUS :

Les étudiants qui effectuent une mobilité ERASMUS (semestre 2, ou année complète) doivent obligatoirement valider cette UE.

Ils devront réaliser un document écrit de synthèse sur une thématique traitée en atelier à partir de références scientifiques ou journalistiques. Ce travail peut être effectué en autonomie ou en groupe d'étudiants érasmus.

Les étudiants qui redoublent :

Les étudiants qui redoublent gardent le bénéfice de l'UE si celle-ci est validée.

Si l'UE n'est pas validée, l'étudiant ne peut pas passer en année supérieure dans sa formation principale. En fonction de la situation particulière d'un étudiant, et après examen d'une commission au sein de la formation concernée, une dérogation exceptionnelle pourra lui être accordée, lui permettant de passer cette UE, obligatoirement, l'année n+1.

Il doit repasser l'ensemble de l'UE. Il n'y a pas de conservation du résultat d'une année sur l'autre.

Toulouse le

La présidente de l'Université
Odile Rauzy

FACULTE DE SANTE - FORMATIONS TRANSVERSALES

UE Formation socle Interprofessionnelle de Numérique en Santé 2 - FINS2

Programme des enseignements

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2026-2027

A/ PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

1. ETUDIANTS CONCERNES – ECTS

FORMATION	NIVEAU D'ETUDE	NOMBRE D'ECTS
Médecine	3 ^{ème} année	1 ECTS
Maïeutique	3 ^{ème} année	1 ECTS
Odontologie	3 ^{ème} année	1 ECTS
Pharmacie	3 ^{ème} année	1 ECTS
Ergothérapie	2 ^{ème} année	1 ECTS
Audioprothèse	2 ^{ème} année	1 ECTS
Manipulateur radio	2 ^{ème} année	1 ECTS
Orthoptie	2 ^{ème} année	1 ECTS
Pédicurie - podologie	2 ^{ème} année	1 ECTS
Psychomotricité	2 ^{ème} année	1 ECTS
Orthophonie	2 ^{ème} année	1 ECTS
Soins infirmiers	1 ^{ère} année	1 ECTS
Infirmiers Pratique Avancée	2 ^{ème} année	1 ECTS
DEUST Préparateur en pharmacie *	2 ^{ème} année	1 ECTS

2. DESCRIPTION

ECTS : 1	Position dans le cursus : Enseignement à l'année – 14heures
Cours magistraux	1h de cours introduction interdisciplinaire – Lettre de cadrage au Semestre impair – en présentiel de préférence
Autoformation (outil numérique) : 13h : capsules vidéo – Quizz – jeux des 7 erreurs + Forum Q/R	
Répartition théorique/présentiel : dans la note finale : 100% théorique	

3. ORGANISATION MULTIDISCIPLINAIRE (sous l'égide de la division de la formation, à l'exception du DEUST de Préparateur en pharmacie géré directement par le département de pharmacie*)

Responsables :

- **Cécile Bon**, département de pharmacie
- **Fabrice Ferré/Cécile Bon**, département médecine, maïeutique et paramédical – filière médecine
- **Marlène Truquet**, département médecine, maïeutique et paramédical – filière maïeutique
- **Mathieu Balaguer**, département médecine, maïeutique et paramédical – filière paramédicale
- **Delphine Comtesse/Paul Monsarrat**, département d'odontologie
- **Pauline Viguerie**, département médecine, maïeutique et paramédical – Filière soins infirmiers

Équipe pédagogique

L'identité des intervenants est susceptible d'être modifiée en cours d'année. Pendant la phase pilote, l'équipe pédagogique est la même que l'équipe des responsables de l'UE.

3. OBJECTIFS GLOBAUX DE L'ENSEIGNEMENT

Cette UE s'inscrit dans le programme d'enseignement transverse des départements de Médecine, Maïeutique et Paramédical (licence Sciences pour la Santé et orthophonie), d'Odontologie, de Pharmacie et de préparateur en pharmacie et répond à l'arrêté ministériel du 10 novembre 2022.

Il a pour objectif de former aux compétences socles et transverses au numérique en santé afin :

- d'appréhender les enjeux liés à la santé numérique, acquérir des connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et d'accompagner la transformation du système de soin par le numérique.
- de favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité
- d'intégrer le numérique en santé dans l'exercice des professionnels de santé

4. PRÉREQUIS

- Aucun

5. CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES ATTENDUES À L'ISSUE DE L'ENSEIGNEMENT

À l'issue de cet enseignement, l'étudiant doit avoir acquis les 7 points suivants en relations avec le référentiel de compétences et connaissances (pour le module2)

Les données de santé

- 1.4 Exploiter les données de santé pour l'évaluation, la recherche et l'innovation

Outils numériques en santé

- 4.1-Maîtriser les logiciels métiers et les services numériques
- 4.2-Utiliser un objet connecté ou une application mobile et analyser leur fiabilité
- 4.3-Utiliser les outils et services socles adaptés et identifier leur articulation avec d'autres dossiers partagés

Télésanté

- 5.1- Maîtriser la réglementation et les bonnes pratiques en télésanté
- 5.2- Pratiquer la télésanté en lien avec l'équipe de soin et l'utilisateur

B/ MODALITÉS DE CONTRÔLES DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES U.E

ECTS : 1	Enseignement théorique	Résultat
Session 1	Validation du suivi des enseignements sur les plateformes moodle et PIX	Admission si suivi des enseignements et validation des exercices
Session 2	Mêmes modalités qu'en session 1	

Les étudiants en mobilité ERASMUS :

Les étudiants qui effectuent une mobilité ERASMUS (semestre pair, ou année complète) doivent obligatoirement valider cette UE.

Ils auront la possibilité de suivre l'enseignement introductif en distanciel. Ils seront formés et évalués, comme les autres étudiants, en ligne, sur la plateforme dédiée.

Les étudiants qui redoublent :

Les étudiants qui redoublent gardent le bénéfice de l'UE si celle-ci est validée.

Si FINS2 n'est pas validée, l'étudiant ne peut pas passer en année supérieure dans sa formation principale. Il doit valider cette UE pour pouvoir continuer sa formation. En fonction de la situation particulière d'un étudiant, et après examen d'une commission au sein de la formation concernée, une dérogation exceptionnelle pourra lui être accordée, lui permettant de passer cette UE, obligatoirement, l'année n+1.

Il doit repasser l'ensemble de l'UE. Il n'y a pas de conservation de note d'une année sur l'autre.

Si FINS1 n'a pas été validée antérieurement, les 2 parties de cette formation doivent être obligatoirement validées, pour passer en année supérieure.

Les étudiants qui arrivent en 3^{ème} année de MMOP ou 2^{ème} année LSS et orthophonie (passerelle ou transfert), valident que FINS 2 mais charge à eux de prendre connaissance des cours de FINS 1 (CF mail)

Toulouse le

La Présidente de l'Université,
Odile Rauzy